

GAL Auvergne-Rhône-Alpes Tarentaise Arlysère Maurienne Compte rendu du comité de programmation du 28 janvier 2025

Présents

Collège public

ABONDANCE Jocelyne, APTV (T - VD)*
THOMAS Donatienne, CCCT (T - VD)
PULCINI Sylvain, CCVV (T - VD)
GROS Claudine, CCVA (S)
RAUCAZ Christian, Arlysère (T - VD) ; *possède un pouvoir donné par M. Vairetto à actionner à son départ de la réunion*
VAIRETTO André, Arlysère (T - VD)
RANCUREL Marie-France, 4C (S - VD)
VAILLAUT Eric, 3CMA (S - VD) ; *possède un pouvoir donné par M. Loubet*
ALBRIEUX Alexandre, CCMG (T - VD)
SANDRAZ Eric, Région AuRA (T - VD)

Collège privé

JAY Mathieu, ADRETS (T - VD)
ODIN Pierre-Yves, FACIM (T - VD)
PIGUET Anne, centre socioculturel 3 P'tits cailloux (S) ; *possède un pouvoir donné par M. Paris*
GORRE Alfred, ASDER (T - VD) ; *possède un pouvoir donné par M. Costerg*
BENOIT Séverine, Entrepreneur indépendant (T - VD)
VALET Cédrik, CAUE (S)
VIARD Nathalie, indépendante, avocate (T - VD) ; *possède un pouvoir donné par Mme Zanuttini*
BERTAGNOLO Ludovic, M. Tourisme Pays Albertville (T - VD) ; *possède un pouvoir donné par M. Mestrallet*
LEGER Eric, CMA (S) ; *possède un pouvoir donné par M. Machet*

Autres membres sans voix délibérative

HENRY Marine, Région AuRA
COGNET Sylvie, Département Savoie

Equipe technique LEADER/ animation :

COUTAZ Sonia, APTV
NGUYEN Myriam, SPM
JIMENEZ Maud, CA Arlysère
DUBOURGEAT Benjamin, CA Arlysère

Excusés

Collège public

VERNAY Gérard, CCHT
SILVESTRE Jean-Louis, COVA
BRIKOU-AMAL Fatima, Arlysère
LOUBET Pierre, Arlysère
VIBERT Séverine, Arlysère
DURBET Yves, SPM
GENON Hervé, CCPM
BODECHER Maurice, CCHMV
PROVOST Patrick, CD73

Collège privé

BEGRAND Pauline, FOL73
MACHET Alain, Vivre en Tarentaise
PARIS Florian, AuRA Entreprise
ROUSSEAU Eric, Univ Pop
COSTERG Jean-Sylvain, CCI
FAVIER Pascal, indépendant AMM
GIRARD Hervé, CDT Arlysère
ZANUTTINI Sabine, MLJ Pays Maurienne
MESTRALLET Gauthier, AART
ANXIONNAZ Pierre, La Ruchette

Autres membres sans voix délibérative

VANIN Cristelle, CA Arlysère
DARVES Beatrice, SPM

*(T) : titulaire

(S) : suppléant

(VD) : voix délibérative

	Public	Privé	Total
Membres invités	22	22	44
Membres invités ayant voix délibérative (VD)	11	11	22
Membres présents	10	9	19
Titulaires présents	7	6	13
Suppléants présents ayant voix délibérative	2	0	2
Pouvoirs donnés	2 (dont 1 pour remplacer une personne partant en cours de réunion, non compté en cumul)	5	7 (dont 1 pour remplacer une personne partant en cours de réunion, non compté en cumul)
Nombre de voix délibératives	10	11	21

Le double quorum est bien respecté

Présence d'au moins la moitié des membres votants ET au moins la moitié des voix exprimées relèvent du collège privé



L'essentiel à retenir

Points généraux

- Sur l'année de publication des appels à projets 2024 : **131 acteurs** ont contacté le GAL et évoqué **196 projets** (dont 17 de dimension TAM ou en partie). Au final, **43 dossiers opérationnels** (51 en comptant les dossiers animation) **déposés en ligne** (dont 4 de dimension TAM ou en partie).
- **50% des dossiers ont été déposés entre le 15 et 31 décembre** (date de clôture), d'où la période dense LEADER en ce début d'année 2025 (comités d'audition, de programmation) !
- **Etat de la consommation prévisionnelle d'enveloppe FEADER** (au 01/01/2025 - calcul sur l'ensemble des dossiers déposés ; hors non recevables, abandonnés) :
 - **64 % de l'enveloppe globale** (1,4 M € sur les 2,2 M€ de l'enveloppe TAM 23-27)
 - Dont 92 % sur la fiche action dev éco, 70 % sur la vitalité sociale et 43 % sur l'environnement
 - Répartition territoriale 28 % Tarentaise, 32 % Arlysère, 35 % Maurienne
- **Mode de notation retenu (suite expérimentation CoProg précédent)** : vote couleurs, avec grille de sélection papier pour prise de notes et notation individuelle en parallèle comme support

Sélection

	Thématiques (AAP) Dépenses éligibles présentées Subvention FEADER sollicitée	Note /100	Conclusion
Communauté de communes Porte de Maurienne « Rénovation Chalet de la Balme »	Tourisme (1.1) 100 400 € HT LEADER : 40 000 €	76,6	Sélectionné
Communauté de communes des Vallées d'Aigueblanche « Confortement du pôle sports et loisirs du Morel : design actif et mobilier »	Tourisme (1.1) 51 000 € HT LEADER : 40 000 €	65	Sélectionné
Commune de Notre-Dame-des-Millières « Création d'une boulangerie de pain bio au four à bois »	Economie Emploi (1.2) 57 500 € HT LEADER : 40 000 €	75,3	Sélectionné
Association La Lyre Grégorienne « Festival 2025 à l'occasion des 150 ans de la Lyre »	Vitalité sociale (2.1) 34 808 € HT LEADER : 20 828 €	69,2	Sélectionné
Commune Saint Georges d'Hurtières « Événements autour de la libération de la France en 1945 »	Vitalité sociale (2.1) 10 640 € HT LEADER : 8 512 €	69,6	Sélectionné
Association des amis du festival Valloire baroque « Festival 2025 »	Vitalité sociale (2.1) 103 013 € HT LEADER : 40 000 €	42	Rejeté
Comité d'accueil précarité solidarité (CAPS) « Rencontres et ateliers entre producteurs et bénéficiaires de l'épicerie solidaire »	Vitalité sociale (2.1) 19 449,44 € HT LEADER : 14 000 €	89	Sélectionné
Commune de Villaroger « Rénovation de la maison de la réserve des Hauts de Villaroger : démolition, gros œuvre, renfort et sciage »	Changements climatiques (3.1) 54 000 € HT LEADER : 40 000 €	66,1	Sélectionné
Commune de Pralognan « Aménagement des portes du Parc national de la Vanoise »	Changements climatiques (3.1) 62 390 € HT LEADER : 40 000 €	60,1	Sélectionné
Assemblée du Pays Tarentaise Vanoise (APT) « Animation solaire photovoltaïque 2025 »	Changements climatiques (3.1) 26 121,60 € HT LEADER : 20 897,28 €	61,4	Sélectionné

Communauté d'agglomération Arlysère « Acquisition de vélos à assistance électrique pour la mise en œuvre d'une vélo-station »	Changements climatiques (3.1) 80 012,80 € HT LEADER : 40 000 €	66,8	Sélectionné
---	---	-------------	--------------------

Programmation

- **Commune de Bourg-Saint-Maurice - Requalification du centre bourg, végétalisation avenue du stade** » 100 000 € HT de montant d'opération retenu ; 40 000 € d'aide LEADER accordée

Nombre de dossiers restants à programmer : 16

Calendrier prévisionnel

Comités de programmation

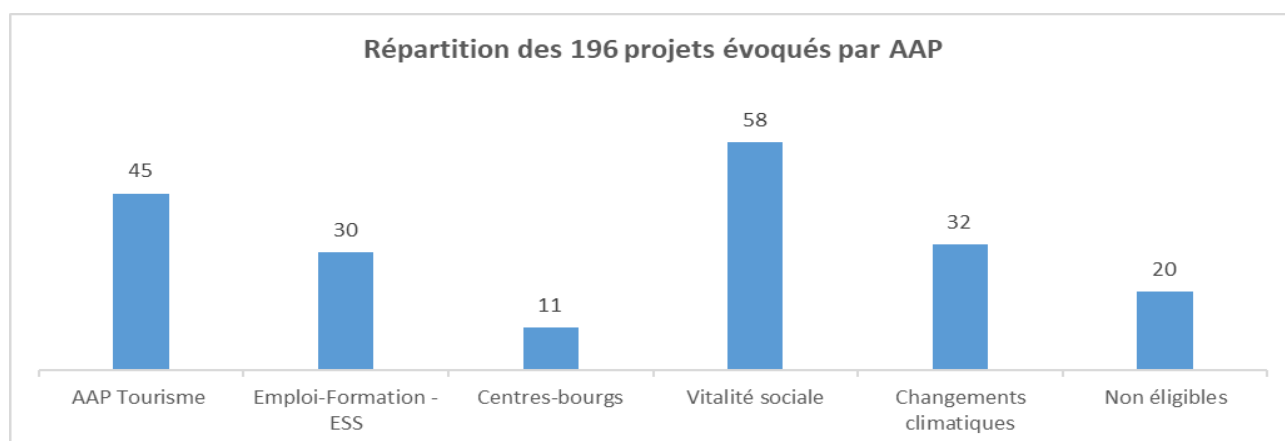
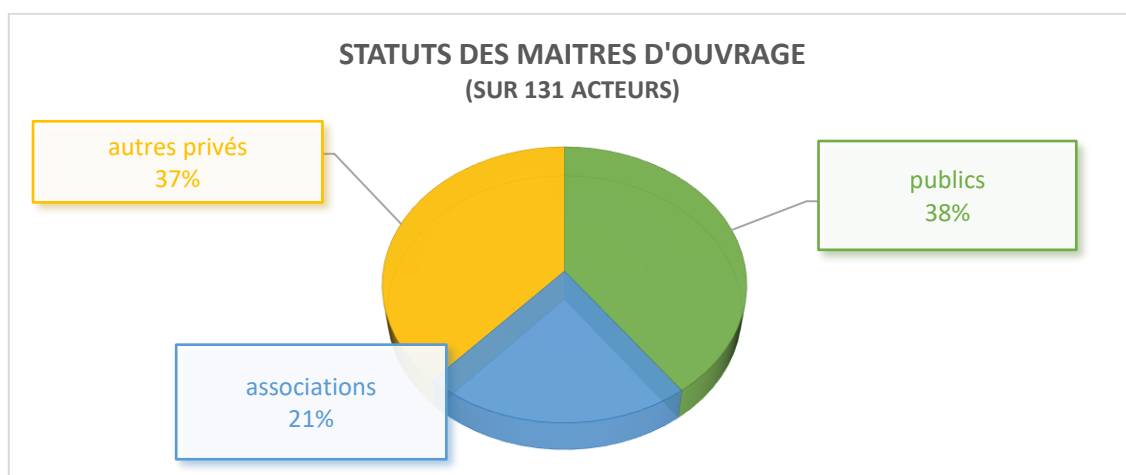
- **13 février 2025**, 18h-21h20 : 10 derniers projets des AAP 2024 à noter
- **10 avril 2025**, 18h-21h20 : bilan des AAP 2024 et travail sur les AAP 2025
- **Courant printemps : consultations électroniques** pour approuver la programmation des dossiers sélectionnés sur les Comités de programmation 2024-2025

Compte-rendu détaillé

1. Points généraux

a) Les chiffres clés actualisés - 1 an après l'ouverture des appels à projets 2024

- **131 acteurs ont contacté le GAL**
- **196 projets évoqués** (dont 17 de dimension TAM ou en partie sur 2 ou 3 sous-territoires)
- **43 déposés en ligne (avec dossiers animation LEADER = 51)**
50% déposés entre le 15 et le 31 décembre
1 rejeté, 3 abandons (hors animation), **18 sélectionnés, 21 restants à sélectionner**



b) Etat d'avancement de la consommation de l'enveloppe FEADER

- **Etat de la consommation prévisionnelle au 01/01/2025, à la clôture des AAP 2024**

☞ Calcul réalisé sur l'ensemble des dossiers déposés, animation comprise, *hors dossiers non sélectionnés, non recevables, abandonnés* (5 au total)

Enveloppe totale FEADER GAL TAM	Montant FEADER dossiers déposés	Montant FEADER dossiers sélectionnés	Montant FEADER dossiers programmés	Montant moyen/ dossier	Valeur médiane
2 257 087 €	1 446 150,01 €	845 620,05 €	334 600,67 €	30 769 €	35 704 €
	47 dossiers 100 %	26 dossiers 55 %	11 dossiers 23 %		

• **Etat des lieux de la consommation de l'enveloppe par fiche action**

N° FA	Libellé	Montant FEADER	Conso au 01/01/2025	Nb dossier	% de la conso	Montant prévisionnel restant
1	Consolidation et diversification des activités économiques	584 586 €	539 460,13 €	19 Tourisme : 8 Eco/emploi : 9 Centre bourg : 2	92 %	45 125,87 €
2	Soutien de l'attractivité et de la vitalité sociale du territoire	566 529 €	398 344,70 €	13	70 %	168 184,30 €
3	Préservation de la qualité du cadre de vie et du capital nature	566 629 €	244 835,94 €	7	43 %	321 793,06 €
4	Coopération extra TAM	45 142 €	0 €	0	0 %	45 142,00 €
5	Animation et gestion du programme LEADER	494 302 €	263 509,24 €	8	53 %	230 792,76 €
TOTAL		2 257 087 €	1 446 150,01 €	47	64 %	810 936,99 €

• **Répartition territoriale de la consommation**

Sous-territoires	Montants	%	nb de dossiers	public	asso	entreprise
Tarentaise	401 206,52 €	28 %	13	10	0	3
Arlysère	462 991,87 €	32 %	14	10	3	1
Maurienne	501 654 €	35 %	17	8	8	1
Supra	80 297,20 €	6 %	3		3	
			47	28 (60 %)	14 (30 %)	5 (10 %)

c) Suite expérimentation, mode de vote retenu



Vote couleur avec prise de note individuelle et personnelle sur papier (trame grille de sélection)

- Permet de noter le projet critère par critère au fur et à mesure de la présentation faite par le rapporteur
- Permet d'avoir une visibilité sur son appréciation personnelle du projet
- Dynamique dans l'animation
- Résultat de la note finale en séance

2. Passage en sélection des projets présentés en comités territoriaux

☞ Pour rappel, les porteurs de projets ont été auditionnés auprès des 4 comités locaux :

- **Le 14 novembre 2024 à St-Jean-de-Maurienne**
6 participants : 3 collège public, 2 collège privé
- **Le 7 janvier à Moûtiers**
7 participants : 4 collège public, 3 collège privé
- **Le 10 janvier à Albertville**
10 participants : 2 collège public, 4 collège privé, 4 extérieurs (Maisons sociales Dpt, France Travail, CA Arlysère: Politique de la Ville, Agriculture & Alimentation)
- **Le 13 janvier à St-Jean-de-Maurienne**
8 participants : 3 collège public, 3 collège privé, 1 extérieur (chargée de missions culture SPM)

A l'issue de ces réunions, les avis ont été compilés dans une note synthétique (*cf. docs préparatoires*).

La Région, autorité de gestion, demande désormais qu'en CoProg soit détaillé davantage l'avis émis par les comités sur chaque critère de sélection avant passage en sélection/notation.

Projet n°1

Communauté de communes Porte de Maurienne **« Rénovation du Chalet de la Balme »**

Réf. : AAP .1 « Déployer un tourisme diversifié, inclusif, au parcours visiteur facilité »

Une synthèse de l'opération est présentée par l'animatrice LEADER Maurienne.

☞ *Cf. fiche projet pour descriptif de l'opération*

Rappel du plan de financement prévisionnel (€ HT)

FEADER (LEADER)	Région AURA	ONF	Autofinancement	TOTAL
40 %	30 %	10 %	20 %	100 %
40 000 €	30 120 €	10 000 €	20 280 €	100 400 €

Ventilation :

- Hélicoptage
- Dépose du toit actuel.
- Réhausse du chalet de 50cm en pierres naturelles, identique à l'existant.
- Pose d'une nouvelle charpente et d'une nouvelle toiture.
- Aménagements intérieurs : réalisation d'une dalle, réfection des cloisons, remplacement des menuiseries et fabrication de bat-flancs intégrés à la charpente (environ 10 couchages).
- Fourniture et installation d'un système de production électrique autonome renouvelable (photovoltaïque).
- Fourniture et installation de toilettes sèches.
- Fourniture et installation d'un poêle à bois.

L'avis du comité d'audition est rapporté par **Eric Vaillaut**, vice-président communauté de communes Cœur de Maurienne Arvan (collège public).

Retour synthétique par critères :

1. Contribution aux OBJECTIFS DE LA STRATEGIE LEADER TAM	Répond bien à l'appel à projet 1.1 « Déployer un tourisme diversifié, inclusif, au parcours visiteur facilité », objectifs : « Mettre en valeur et développer les activités de pleine nature », « Développer des services annexes pour faciliter le parcours visiteurs »					
2. Prise en compte de la TRANSITION ECOLOGIQUE ET ENERGETIQUE	<table><tr><td>Majorité d'impacts négatifs</td></tr><tr><td>Majorité de d'impacts neutres</td></tr><tr><td>Majorité d'impacts positifs</td></tr><tr><td>Que des impacts positifs</td></tr></table>	Majorité d'impacts négatifs	Majorité de d'impacts neutres	Majorité d'impacts positifs	Que des impacts positifs	• Réutilisation d'un bâti existant et respect de l'intégration paysagère • Installation de toilettes sèches et d'un système de production électrique autonome et renouvelable • Promotion d'un tourisme doux et raisonné
Majorité d'impacts négatifs						
Majorité de d'impacts neutres						
Majorité d'impacts positifs						
Que des impacts positifs						
3. COHERENCE Valeur ajoutée et articulation du projet par rapport à l'existant	Forte. Sécurisation de l'itinéraire existant : garanti l'accès à l'eau et des couchages, améliore l'accessibilité du tour					
4. APPROCHE MULTIPARTENARIALE et MISE EN RESEAU	La coopération entre les structures a été nécessaire suite à la disparition du SIVOM de la Lauzière					
5. INNOVATION	Pas d'innovation notable					
6. PUBLIC CIBLE Identification, diversité et inclusion	Locaux + randonneurs confirmés régionaux (des agglomérations alentours) ou nationaux					
7. EFFET LEVIER de la subvention Importance de l'obtention de l'aide	Indispensable car l'obtention du cofinancement européen conditionne la réalisation des travaux					
8. DIMENSION TERRITORIALE	Rayonnement au-delà du TAM					
9. VIABILITE	Certaine					

Echanges avec la salle :

S'agissant d'un ancien chalet d'alpage, l'obtention du permis de construire pour la réalisation des travaux est-il soumis à validation de la « commission des sites » ?

Le projet prévoit de rehausser le bâtiment, or la règle impose normalement de rénover à l'identique.

☞ Le porteur de projet suit bien la démarche de demande d'autorisation d'urbanisme spécifique aux bâtiments d'alpage. A noter que dans le cadre d'une demande d'aide LEADER, le permis de construire est une pièce à joindre obligatoirement. Sans cette pièce, il ne sera pas possible de finaliser l'instruction et le FEADER ne pourrait pas être programmé.

VOTE : Notation du dossier

Tout le monde a pris part au vote

Le deuxième quorum est atteint pour ce vote : 21 voix dont 11 issues du collège privé.

Méthode de calcul : le vote est individuel et sollicité pour chacun des 9 critères de sélection. La note finale est la somme des moyennes obtenues par critère.

☞ **Le dossier obtient la note de 76,6/100.**

Le dossier est donc **sélectionné** par le comité de programmation.

Projet n°2

Communauté de communes des Vallées d'Aigueblanche

« Confortement du pôle sports et loisirs du Morel : design actif et mobilier »

Réf. : AAP .1 « Déployer un tourisme diversifié, inclusif, au parcours visiteur facilité »

Une synthèse de l'opération est présentée par l'animatrice LEADER Tarentaise.

☞ Cf. fiche projet pour descriptif de l'opération

Rappel du plan de financement prévisionnel (€ HT)

FEADER (LEADER)	Autofinancement	TOTAL
78 %	22 %	100 %
40 000 €	11 000 €	51 000 €

Ventilation :

- « Design actif » : peinture au sol, création d'un parcours draisienne, peinture du terrain 3x3 et du mini-basket : 30 000 €
- Mobilier et signalétique : 21 000 €

L'avis du comité d'audition est rapporté par **Jocelyne Abondance**, présidente du GAL (collège public).

Retour synthétique par critères :

1. Contribution aux OBJECTIFS DE LA STRATEGIE LEADER TAM	Répond bien à l'appel à projet 1.1 « Déployer un tourisme diversifié, inclusif, au parcours visiteur facilité », objectifs « élargir les clientèles et de proposer un tourisme inclusif avec priorité aux jeunes et à la population de proximité » et « mettre en place des offres touristiques plus accessibles à la population permanente, aux ménages aux revenus modestes, favorisant la mixité sociale »					
2. Prise en compte de la TRANSITION ECOLOGIQUE ET ENERGETIQUE	<table><tr><td>Majorité d'impacts négatifs</td><td rowspan="4"> - Utilisation de matériaux durables pour le mobilier, choix de matériaux recyclés inscrit dans la commande publique - Pas d'artificialisation supplémentaire du lieu (pas de nouvel enrobé), des plantations d'arbres </td></tr><tr><td>Majorité de d'impacts neutres</td></tr><tr><td>Majorité d'impacts positifs</td></tr><tr><td>Que des impacts positifs</td></tr></table>	Majorité d'impacts négatifs	- Utilisation de matériaux durables pour le mobilier, choix de matériaux recyclés inscrit dans la commande publique - Pas d'artificialisation supplémentaire du lieu (pas de nouvel enrobé), des plantations d'arbres	Majorité de d'impacts neutres	Majorité d'impacts positifs	Que des impacts positifs
Majorité d'impacts négatifs	- Utilisation de matériaux durables pour le mobilier, choix de matériaux recyclés inscrit dans la commande publique - Pas d'artificialisation supplémentaire du lieu (pas de nouvel enrobé), des plantations d'arbres					
Majorité de d'impacts neutres						
Majorité d'impacts positifs						
Que des impacts positifs						
3. COHERENCE Valeur ajoutée et articulation du projet par rapport à l'existant	- Le projet permet de valoriser et d'améliorer la qualité d'accueil d'un site déjà très fréquenté en Tarentaise. Il a double vocation : touristique (visite à la journée) et de loisir pour les habitants. Dans ce sens il est un lieu d'utilité sociale, pour faire du sport, se réunir entre amis et en famille, ... - Le projet ambitionne même de favoriser l'accès à la population féminine en diversifiant les loisirs proposés (en complément du pumtrack).					
4. APPROCHE MULTIPARTENARIALE et MISE EN RESEAU	Des interviews d'usagers ont été menées et l'équipe enseignante de Bellecombe a été associée sur une utilisation potentielle en temps scolaire.					
5. INNOVATION	Sur TAM, peu de « design actif » (peintures au sol) dans cette forme-là, issu plutôt d'une « culture urbaine ».					
6. PUBLIC CIBLE Identification, diversité et inclusion	- Habitants du territoire (lieu accessible en toute saison) - Visiteurs de passage ou en séjour (proche camping). - Familles, jeunes, ... - Populations modestes favorisées par la gratuité de l'accès est garanti - Population à mobilité réduite (accès revus)					
7. EFFET LEVIER de la subvention Importance de l'obtention de l'aide	- Permet de minimiser l'apport en autofinancement de l'EPCI. - Le projet complet est estimé à 300 000 € HT. Sur les autres dépenses, sont sollicités l'Etat, la Région et le Département mais sans garantie à ce jour d'obtention d'aide.					
8. DIMENSION TERRITORIALE	Basse et moyenne Tarentaise, voire au-delà : la base de loisir attire même des habitants d'Albertville et de ses environs.					
9. VIABILITE	La CCVA offre toutes les garanties de mener ce projet à terme (autofinancement, avance de trésorerie, suivi du projet)					

Echanges avec la salle :

Est-ce que le projet va artificialiser de nouveaux espaces ?

☞ Non, il s'agit d'aménager, de peindre une surface déjà asphaltée.

Une remarque sur le projet de favoriser l'accès à la population féminine des sports de plein air et loisirs proposés sur ce site : au-delà des aménagements spécifiques, c'est aussi la pratique en club qui permet de toucher un public varié (roller, vélo,...)

 **VOTE : Notation du dossier**

Tout le monde a pris part au vote

Le deuxième quorum est atteint pour ce vote : 21 voix dont 11 issues du collège privé.

Méthode de calcul : le vote est individuel et sollicité pour chacun des 9 critères de sélection. La note finale est la somme des moyennes obtenues par critère.

➤ **Le dossier obtient la note de 65/100.**

Le dossier est donc **sélectionné** par le comité de programmation.

Projet n°3

Association de la Lyre Grégorienne Festival 2025 à l'occasion des 150 ans de la Lyre

Réf. : AAP 2.1 « Renforcer l'offre de services au public pour vivre et habiter le territoire à l'année »

Une synthèse de l'opération est présentée par l'animatrice LEADER Maurienne.

➤ Cf. fiche projet pour descriptif de l'opération

Rappel du plan de financement prévisionnel (€ HT)

FEADER (LEADER)	Département de la Savoie	3CMA	Commune de Jarrier	Cofinancements privés	Autofinancement	TOTAL (HT)
60 %	6 %	6 %	7 %	11 %	10 %	100 %
20 828 €	2 000 €	2 000 €	2 500 €	4 000 €	3 480 €	34 808 €

Ventilation :

- Programmation artistique : 13 227 €
- Animation site : 2 437 €
- Aménagement site, sécurité : 7658 €
- Accueil musiciens, bénévoles : 11 487 €

L'avis du comité d'audition est rapporté par **Anne Piguet**, Directrice du Centre socio-culturel « 3 p'tits cailloux », ainsi que les informations complémentaires apportées par le porteur de projet en réponse à l'avis d'audition.

Retour synthétique par critères :

1. Contribution aux OBJECTIFS DE LA STRATEGIE LEADER TAM	Ce projet contribue au développement et à la promotion de la culture pour tous sur notre territoire					
2. Prise en compte de la TRANSITION ECOLOGIQUE ET ENERGETIQUE	<table><tr><td>Majorité d'impacts négatifs</td></tr><tr><td>Majorité de d'impacts neutres</td></tr><tr><td>Majorité d'impacts positifs</td></tr><tr><td>Que des impacts positifs</td></tr></table>	Majorité d'impacts négatifs	Majorité de d'impacts neutres	Majorité d'impacts positifs	Que des impacts positifs	Relative : la mise en place d'une navette répond davantage à une problématique de places de stationnement disponibles L'association met en place des actions standards. Il faudra néanmoins veiller à mettre en place un système de tri adéquat.
Majorité d'impacts négatifs						
Majorité de d'impacts neutres						
Majorité d'impacts positifs						
Que des impacts positifs						
3. COHERENCE Valeur ajoutée et articulation du projet par rapport à l'existant	La valeur ajoutée de cet événement est la qualité de la programmation musicale et artistique proposée.					
4. APPROCHE MULTIPARTENARIALE et MISE EN RESEAU	La lyre est un collectif dynamique et volontaire, intégré dans son village. Il entretient des liens avec l'école et fait partie du réseau des harmonies de Maurienne et de la Savoie via Fédération Musicale de Savoie. Il sait s'entourer de partenaires logistiques et financiers, publics et privés.					
5. INNOVATION	Pas d'innovation particulière					
6. PUBLIC CIBLE Identification, diversité et inclusion	Musiciens d'harmonie de Savoie et Maurienne en particulier, habitants de Jarrier et ses écoliers, grand public sur un rayonnement intercommunale					
7. EFFET LEVIER de la subvention Importance de l'obtention de l'aide	L'aide financière du programme permettra à l'association de financer essentiellement la programmation musicale. Sans l'aide, elle devra la revoir à la baisse et faire des arbitrages sur l'aménagement du site : chapiteaux, service de sécurité notamment					
8. DIMENSION TERRITORIALE	De communale à intercommunale					
9. VIABILITE	Certaine. Association dynamique et organisée.					

Echanges avec la salle :

Une précision est apportée : il n'y a pas que l'école de Jarrier qui va travailler sur ce projet, qui va « embarquer » aussi d'autres associations de Maurienne.
Surfer sur le film « en fanfare » en quelque sorte...

Combien de temps va durer ce festival ?

☞ 1 journée

Va-t-il être accompagné d'actions de médiation ?

☞ Oui avec l'école de Jarrier, jusqu'à la fin de l'année scolaire.

VOTE : Notation du dossier

Tout le monde a pris part au vote

Le deuxième quorum est atteint pour ce vote : 21 voix dont 11 issues du collège privé.
Méthode de calcul : le vote est individuel et sollicité pour chacun des 9 critères de sélection. La note finale est la somme des moyennes obtenues par critère.

☞ **Le dossier obtient la note de 69,2/100.**

Le dossier est donc **sélectionné** par le comité de programmation.

Projet n°4

Commune de Saint Georges d'Hurtières

« Evénements autour de la libération de la France en 1945 »

Réf. : AAP 2.1 « Renforcer l'offre de services au public pour vivre et habiter le territoire à l'année »

Une synthèse de l'opération est présentée par l'animatrice LEADER Maurienne

☞ Cf. fiche projet pour descriptif de l'opération

Rappel du plan de financement prévisionnel (€ HT)

FEADER (LEADER)	Autofinancement	TOTAL (HT)
80 %	20 %	100 %
8 512 €	2 128 €	10 640 €

Ventilation :

- *Spectacle musical et poétique : 3 000 €*
- *Roll up : 1 850 €*
- *Flyer : 190 €*
- *Supports rigides : 2 700 €*
- *Livrets : 2 900 €*

L'avis du comité d'audition est rapporté par **Eric Vaillaut**, vice-président communauté de communes Cœur de Maurienne Arvan (collège public).

Retour synthétique par critères :

1. Contribution aux OBJECTIFS DE LA STRATEGIE LEADER TAM	Ce projet contribue au développement et à la promotion de la culture pour tous sur notre territoire et contribue à au devoir de mémoire.					
2. Prise en compte de la TRANSITION ECOLOGIQUE ET ENERGETIQUE	<table><tr><td>Majorité d'impacts négatifs</td></tr><tr><td>Majorité de d'impacts neutres</td></tr><tr><td>Majorité d'impacts positifs</td></tr><tr><td>Que des impacts positifs</td></tr></table>	Majorité d'impacts négatifs	Majorité de d'impacts neutres	Majorité d'impacts positifs	Que des impacts positifs	Peu présente. Des choix de support les plus durables possible dans le temps
Majorité d'impacts négatifs						
Majorité de d'impacts neutres						
Majorité d'impacts positifs						
Que des impacts positifs						
3. COHERENCE Valeur ajoutée et articulation du projet par rapport à l'existant	La valeur ajoutée de cet événement est la diversité des approches artistiques qui permet de toucher un très large public : exposition permanente, édition de livrets de témoignage, spectacles vivants mêlant différents arts, plusieurs rendez-vous.					
4. APPROCHE MULTIPARTENARIALE et MISE EN RESEAU	La commune a su s'entourer des acteurs clés pour mettre en œuvre son projet.					
5. INNOVATION	Pas d'innovation particulière					
6. PUBLIC CIBLE Identification, diversité et inclusion	Public très large, local comme touristique et approche intergénérationnelle					
7. EFFET LEVIER de la subvention Importance de l'obtention de l'aide	Indispensable : sans l'aide financière du programme, la commune ne mettra pas en place ces actions					
8. DIMENSION TERRITORIALE	De communale à intercommunale					
9. VIABILITE	Certaine.					

Ce projet n'appelle pas de questions ou remarques particulières.

 **VOTE : Notation du dossier**

Tout le monde a pris part au vote

Le deuxième quorum est atteint pour ce vote : 21 voix dont 11 issues du collège privé.

Méthode de calcul : le vote est individuel et sollicité pour chacun des 9 critères de sélection. La note finale est la somme des moyennes obtenues par critère.

🔓 **Le dossier obtient la note de 69,6/100.**

Le dossier est donc **sélectionné** par le comité de programmation.

Projet n°5

Association des amis du festival Valloire baroque

« Festival 2025 »

Réf. : AAP 2.1 « Renforcer l'offre de services au public pour vivre et habiter le territoire à l'année »

Une synthèse de l'opération est présentée par l'animatrice LEADER Maurienne.

🔓 Cf. fiche projet pour descriptif de l'opération

Rappel du plan de financement prévisionnel (€ HT) plafonné à 100 000 € de dépenses

Dépenses présentées : 103 013 € HT

FEADER (LEADER)	Région AURA	Département de la Savoie	CC Maurienn e Galibier	Commune de Valloire	FONPEPS	Autofinancement	TOTAL (HT)
39 %	10 %	7 %	2 %	27 %	1 %	14 %	100 %
40 000 €	9 480,58 €	7 544,45 €	1 968,12 €	28 209,67 €	1 275 €	11 552.20 €	100 000 €

Ventilation :

- *Programmation artistique et transport : 70 230 €*
- *Hébergement et restauration : 13 137 €*
- *Plateau technique : 6 985 €*
- *Communication : 12 180 €*
- *Investissement (tabourets) : 281 €*

L'avis du comité d'audition est rapporté par **Nathalie Viard**, avocate (collège privé).
Myriam Nguyen a lu les compléments apportés par l'association à la suite de l'avis du comité d'audition.

Retour synthétique par critères :

1. Contribution aux OBJECTIFS DE LA STRATEGIE LEADER TAM	Ce projet contribue au développement et à la promotion de la culture pour tous en Maurienne.					
2. Prise en compte de la TRANSITION ECOLOGIQUE ET ENERGETIQUE	<table><tr><td>Majorité d'impacts négatifs</td></tr><tr><td>Majorité de d'impacts neutres</td></tr><tr><td>Majorité d'impacts positifs</td></tr><tr><td>Que des impacts positifs</td></tr></table>	Majorité d'impacts négatifs	Majorité de d'impacts neutres	Majorité d'impacts positifs	Que des impacts positifs	Mise en pratique des recommandations du ministère de la culture en matière de développement durable : arrêt de la prise en charge de billets d'avion depuis 2020, tarif préférentiel pour les festivaliers ayant pris le train, aucun « goodies » ou objets promotionnels, valorisation des commerces de proximité.
Majorité d'impacts négatifs						
Majorité de d'impacts neutres						
Majorité d'impacts positifs						
Que des impacts positifs						
3. COHERENCE Valeur ajoutée et articulation du projet par rapport à l'existant	Cette tournée s'inscrit dans la continuité des actions pédagogiques mises en place depuis 2022. La programmation hors les murs dans d'autres communes de Maurienne est une action inédite.					
4. APPROCHE MULTIPARTENARIALE et MISE EN RESEAU	L'association a un ancrage territorial fort : équipe de bénévoles importante et fidèle, nombreux partenariats locaux. Elle dispose de soutiens financiers importants de la commune, de la Région, du Département et de mécénat privé. C'est un acteur actif du réseau culturel Maurienne. Pour ce projet : rapprochement avec 2 EHPADS et des centres de loisirs.					
5. INNOVATION	Le Festival Valloire Baroque fait partie de la petite liste de rendez-vous autour de la musique classique de la Savoie. Le mélange de l'esthétique baroque et de la danse hip hop est original et attractif. C'est une proposition populaire qui pourra plaire au plus grand nombre					
6. PUBLIC CIBLE Identification, diversité et inclusion	Personnes amatrices de musique classique, touristes présents à Valloire. De par l'action présentée, des personnes empêchées (personnes âgées dans les EHPADS), les novices.					
7. EFFET LEVIER de la subvention Importance de l'obtention de l'aide	Association : LEADER permettra de financer le lancement de la tournée des spectacles passerelles sans demander de contributions aux communes ou intercommunalités bénéficiaires. Elle espère convaincre avec cette première édition et ainsi mobiliser des financements pour faire perdurer l'initiative. Les membres du comité d'audition remettent en cause l'effet levier des fonds LEADER pour une association bien soutenues par ailleurs, notamment dans un contexte de forte demande dans le cadre des appels à projets 2024.					
8. DIMENSION TERRITORIALE	Ce projet contribuera à élargir la dimension territoriale du festival à une partie de la vallée de la Maurienne					
9. VIABILITE	L'association dispose d'un petit effectif salarié, de bénévoles très impliqués et d'une antériorité qui garantissent la bonne mise en œuvre du projet.					

Echanges avec la salle :

Les services de la Région Auvergne Rhône-Alpes rappellent que la notion d'investissement est une notion comptable. L'achat de tabourets ne constitue pas un investissement au sens comptable du terme (= coût unitaire > 500 € HT + enrichissement patrimoine avec notion d'amortissement).

De ce fait, ce sont les règles de financement des projets de fonctionnement qui s'appliqueraient à ce projet : plafond FEADER de 25 000 € sur des dépenses éligibles plafonnées à 60 000 €. Le porteur de projet ne pourra pas obtenir les 40 000 € de FEADER sollicités.

Combien de bénéficiaire/ usagers pour ce festival ?

☞ N'a pas les chiffres de fréquentation des éditions passées ni ceux projetés pour cette édition à venir.

Au regard de l'envergure de ce festival, pourquoi ne pas aller dans d'autres villages, à l'échelle de la Maurienne ?

☞ Cela a été demandé par la communauté de communes Maurienne Galibier mais l'association reste principalement à Valloire. Une date a lieu à Saint Michel de Maurienne, en après-midi. Les sollicitations pour aller sur l'adret, dans des sites baroques, n'a pas été retenu par l'association.

Proposer un spectacle alliant hip-hop et baroque c'est original, innovant

☞ L'idée est d'allier un concert avec une création artistique de danse hip hop.

Il a été évoqué que le festival est déficitaire depuis 2 ans, quelles en sont les raisons ?

☞ La défection de certains soutiens financiers

Au regard des multiples partenaires du festival, et de ses 15 ans d'ancienneté, où LEADER constitue un effet levier ?

☞ Principalement sur l'activité complémentaire lié au croisement artistique hip-hop/ baroque et la tournée proposée.

Y aura-t-il une billetterie ?

☞ Oui, à noter que le prix de billets est estimé raisonnable par certains mais trop élevé par d'autres. L'association estime à 15 000 € de recettes sur cet événement.

👉 VOTE : Notation du dossier

Tout le monde a pris part au vote

Le deuxième quorum est atteint pour ce vote : 21 voix dont 11 issues du collège privé.

Méthode de calcul : le vote est individuel et sollicité pour chacun des 9 critères de sélection. La note finale est la somme des moyennes obtenues par critère.

☞ **Le dossier obtient la note de 42/100.**

Le dossier est donc **rejeté** par le comité de programmation.

Temps d'échange / arguments exprimés

Le festival a été jugé particulièrement coûteux au regard des autres projets culturels sollicitant également une aide LEADER : coût de prestataires et frais de déplacement très importants.

Il a également été jugé fragile car déficitaire depuis 2 ans suite à la défection de certains partenaires financiers. Cela a interrogé sur la viabilité du projet : pourquoi souhaiter continuer sans réduire la voilure ?

A noter qu'au regard de l'appréciation des services de la Région, l'aide LEADER ne pourrait pas dépasser 25 000 € (et non 40 000 € comme sollicité).

Malgré une organisation d'envergure, les membres ont compris que le festival était historiquement trop centré sur quelques sites communaux et qui ne se diffusait pas suffisamment sur le reste de la communauté de communes : malgré les sollicitations les organisateurs n'ont pas souhaité aller sur les villages de l'Adret où d'autres chapelles et église baroques pourraient accueillir aussi des concerts.

Cela a donc traduit un rayonnement limité et un manque de concertation avec les acteurs du territoire (notamment la communauté de communes)

Le projet a été jugé peu innovant : il est déjà bien installé et existe depuis 15 ans ; dans ce cadre LEADER donne l'impression d'un effet d'aubaine plus que d'un coup de pouce pour aider un nouveau projet. Il est également noté qu'il existe d'autres festivals baroques sur le territoire TAM, notamment en Tarentaise ; la thématique n'est pas particulièrement innovante.

Enfin, le mélange musique baroque /hip hop a été jugé par certains membres intéressante mais elle interroge : l'inscription de cette proposition plutôt originale n'a-t-elle pas été proposées avant tout pour ajouter un peu d'innovation à un projet à présenter dans le cadre de LEADER ?

M. André Vairetto quitte la réunion ; il a confié un pouvoir à M. Raucaz.

Le double quorum est toujours respecté avec 10 voix pour le collège public et 11 pour le collège privé.

Projet n°6

Comité d'accueil précarité solidarité (CAPS)

« Rencontres et ateliers entre producteurs et bénéficiaires de l'épicerie solidaire »

Réf. : AAP 2.1 « Renforcer l'offre de services au public pour vivre et habiter le territoire à l'année »

Une synthèse de l'opération est présentée par l'animatrice LEADER Arlysère

☞ Cf. fiche projet pour descriptif de l'opération

Rappel du plan de financement prévisionnel (€ HT)

FEADER (LEADER)	Département de la Savoie	Autofinancement	TOTAL (HT)
72 %	18 %	10 %	100 %
14 000 €	3 500 €	1 949,44 €	19 449,44 €

Ventilation : 1 coordinatrice dédiée à l'opération (360h): 13 291,20 € ; Visites collectives d'exploitation : 900 € (Prestation intervenants; location mini-bus) ; Accueil producteurs à l'Epicerie: 1200 € (Prestation intervenants, Location barnums, Organisation événements festifs) ; Ateliers : 1400 € (Achat produits ; Impression recettes)

L'avis du comité d'audition est rapporté par **Christian Raucaz**, vice-président de la communauté d'agglomération Arlysère (collège public).

Retour synthétique par critères :

1. Contribution aux OBJECTIFS DE LA STRATEGIE LEADER TAM	Répond à 2 objectifs de l'AAP 2.1 (Vitalité sociale) et également à 1 objectif de l'AAP 1.2 (Emploi)					
2. Prise en compte de la TRANSITION ECOLOGIQUE ET ENERGETIQUE	<table><tr><td>Majorité d'impacts négatifs</td><td rowspan="4"> - Mise en avant de produits locaux en circuit court, valorisation de la filière alimentaire locale - Volet cohésion social fort : projet solidaire de base, rencontre entre clients et producteurs. Bien plus qu'un commerce l'Epicerie est un lieu de rencontres et l'action proposée va dans ce sens. La parité solidaires/bénéficiaires témoigne de la mixité sociale au cœur de l'épicerie et de l'ouverture sur le reste de l'agglomération </td></tr><tr><td>Majorité de d'impacts neutres</td></tr><tr><td>Majorité d'impacts positifs</td></tr><tr><td>Que des impacts positifs</td></tr></table>	Majorité d'impacts négatifs	- Mise en avant de produits locaux en circuit court, valorisation de la filière alimentaire locale - Volet cohésion social fort : projet solidaire de base, rencontre entre clients et producteurs. Bien plus qu'un commerce l'Epicerie est un lieu de rencontres et l'action proposée va dans ce sens. La parité solidaires/bénéficiaires témoigne de la mixité sociale au cœur de l'épicerie et de l'ouverture sur le reste de l'agglomération	Majorité de d'impacts neutres	Majorité d'impacts positifs	Que des impacts positifs
Majorité d'impacts négatifs	- Mise en avant de produits locaux en circuit court, valorisation de la filière alimentaire locale - Volet cohésion social fort : projet solidaire de base, rencontre entre clients et producteurs. Bien plus qu'un commerce l'Epicerie est un lieu de rencontres et l'action proposée va dans ce sens. La parité solidaires/bénéficiaires témoigne de la mixité sociale au cœur de l'épicerie et de l'ouverture sur le reste de l'agglomération					
Majorité de d'impacts neutres						
Majorité d'impacts positifs						
Que des impacts positifs						
3. COHERENCE Valeur ajoutée et articulation du projet par rapport à l'existant	Forte. - Action qui s'inscrit dans les enjeux du PAT Arlysère. En lien avec le bien manger. Impacts positifs sur la santé. Répond pleinement à la Charte nationale des Epiceries Solidaires. - Une approche réaliste des projets : l'action proposée arrive 2 ans après l'ouverture de l'épicerie. - L'action vise à aller plus loin que les actions existantes : développer les échanges et interactions in situ entre les clients de l'épicerie et les producteurs locaux ; permettre aux habitants d'aller sur les lieux de fabrication des produits disponibles à l'épicerie, de mieux comprendre l'environnement local, de donner envie de cuisiner les produits locaux ; et de mettre en lumière les producteurs.					
4. APPROCHE MULTIPARTENARIALE et MISE EN RESEAU	- Action proposée découle d'une approche multi partenariale : fournisseurs et clients de l'épicerie, travailleurs sociaux, acteurs politiques de la ville, Chargée de mission Agriculture & Alimentation - Le calendrier des rencontres sera établi en tenant compte des contraintes saisonnières des producteurs et des disponibilités des bénéficiaires de l'Epicerie.					
5. INNOVATION	Action entièrement nouvelle sur le territoire. A la connaissance des participants, les autres épiceries solidaires en Savoie n'ont pas structuré de temps de rencontres similaires à la fois sur les exploitations et sur les épiceries.					
6. PUBLIC CIBLE Identification, diversité et inclusion	Les producteurs fournisseurs de l'Epicerie et les bénéficiaires de l'Epicerie solidaire (qui sont habitants d'Albertville et des communautés rurales Arlysère)					
7. EFFET LEVIER de la subvention Importance de l'obtention de l'aide	Indispensable (72% de l'action)					
8. DIMENSION TERRITORIALE	Ensemble de l'agglomération Arlysère.					
9. VIABILITE	L'action pourra être menée à terme si la personne dédiée à la coordination-animation de l'action reste en poste.					

Echanges avec la salle :

Cette épicerie solidaire se situe-t-elle aux « 3 tours » ?

☞ Oui

Le fait de proposer des cours de cuisine, notamment pour cuisiner des produits frais est une démarche pertinente. Les personnes en difficulté financières ont peu l'habitude d'acheter ce type de produits il est donc important de les guider à bien les consommer.

Cette démarche est également très intéressante sur le volet santé (nutrition, rendre acteur des personnes en difficultés, ...). Elle mériterait d'être capitalisée et faire l'objet d'un retour d'expérience plus large auprès des professionnels de santé (animatrice Contrat Local de Santé Tarentaise intéressée).

Projet « Ville de plus de 10 000 habitants »

Argumentaire proposé

L'épicerie et une partie des rencontres proposées se dérouleront à Albertville.

En revanche, le projet vise à renforcer le lien urbain-rural en faisant aller les bénéficiaires de l'épicerie solidaire (dont une partie réside hors Albertville) vers les producteurs situés dans les communes rurales et vice-versa. Une façon de provoquer les rencontres et les échanges entre habitants du territoire qui ne se rencontrent pas forcément.

 **VOTE : Validation de l'argumentaire « ville de + de 10 000 habitants » pour le projet porté par le CAPS**

 **VOTE : Notation du dossier**

Tout le monde a pris part au vote

Le deuxième quorum est atteint pour ce vote : 21 voix dont 11 issues du collège privé.

Méthode de calcul : le vote est individuel et sollicité pour chacun des 9 critères de sélection. La note finale est la somme des moyennes obtenues par critère.

 **Le dossier obtient la note de 89/100.**

Le dossier est donc **sélectionné** par le comité de programmation.

Projet n°7

Commune de Villaroger

« Rénovation de la maison de la réserve des Hauts de Villaroger : démolition, gros œuvre, renfort et sciage »

Réf. : AAP 3.1 « Améliorer les capacités d'adaptation du territoire face aux changements climatiques »

Une synthèse de l'opération est présentée par l'animatrice LEADER Tarentaise

 Cf. fiche projet pour descriptif de l'opération

Rappel du plan de financement prévisionnel (€ HT)

FEADER (LEADER)	Autofinancement	TOTAL (HT)
74 %	26 %	100 %
40 000 €	14 000 €	54 000 €

Ventilation : démolition et gros œuvre : 24 000 €, sciage et renforts : 30 000 €

L'avis du comité d'audition est rapporté par **Eric Léger**, élu à la Chambre de Métiers et d'Artisanat de Savoie (collège privé)

Retour synthétique par critères :

1. Contribution aux OBJECTIFS DE LA STRATEGIE LEADER TAM	• Répond bien à l'appel à projet 3.1 « Améliorer les capacités d'adaptation du territoire face aux changements climatiques », notamment les objectifs de « faire mieux connaître la biodiversité, les ressources et milieux naturels pour mieux valoriser et concilier les usages »					
2. Prise en compte de la TRANSITION ECOLOGIQUE ET ENERGETIQUE	<table><tr><td>Majorité d'impacts négatifs</td><td rowspan="4"> • Contribution à la protection de la biodiversité et des écosystèmes par une action de sensibilisation • Utilisation de matériaux biosourcés (« bois bleu » issus des épicéas scolytés) • Valorisation de l'ensemble des déchets générés par la restructuration du bâtiment dans des filières de recyclage adaptées </td></tr><tr><td>Majorité de d'impacts neutres</td></tr><tr><td>Majorité d'impacts positifs</td></tr><tr><td>Que des impacts positifs</td></tr></table>	Majorité d'impacts négatifs	• Contribution à la protection de la biodiversité et des écosystèmes par une action de sensibilisation • Utilisation de matériaux biosourcés (« bois bleu » issus des épicéas scolytés) • Valorisation de l'ensemble des déchets générés par la restructuration du bâtiment dans des filières de recyclage adaptées	Majorité de d'impacts neutres	Majorité d'impacts positifs	Que des impacts positifs
Majorité d'impacts négatifs	• Contribution à la protection de la biodiversité et des écosystèmes par une action de sensibilisation • Utilisation de matériaux biosourcés (« bois bleu » issus des épicéas scolytés) • Valorisation de l'ensemble des déchets générés par la restructuration du bâtiment dans des filières de recyclage adaptées					
Majorité de d'impacts neutres						
Majorité d'impacts positifs						
Que des impacts positifs						
3. COHERENCE Valeur ajoutée et articulation du projet par rapport à l'existant	Le projet va permettre de moderniser, d'agrandir l'espace d'exposition pour : • Proposer une exposition ludique, attrayante, pour être un outil de sensibilisation du public plus efficace • Accueillir des groupes et en particulier des scolaires, public qui est actuellement peu présent sur la réserve • Diversifier les sites d'intérêt touristique de la commune de Villaroger et en particulier de proposer une activité accessible en été ainsi qu'en inter-saison.					
4. APPROCHE MULTIPARTENARIALE et MISE EN RESEAU	• Importante car ce projet est piloté par le comité consultatif de la réserve naturelle, qui regroupe une vingtaine de partenaires (nombreux organismes publics, élus et privé - agriculteurs notamment)					
5. INNOVATION	• La restructuration du bâtiment permettra de mettre en œuvre une scénographie s'appuyant sur une approche sensorielle et poétique pour interpeller le visiteur. Ceci permettra de se démarquer des expositions naturalistes habituellement vues dans ce type de musée.					
6. PUBLIC CIBLE Identification, diversité et inclusion	• Les scolaires de Haute-Tarentaise • Les habitants souhaitant découvrir ou faire découvrir à leurs proches le patrimoine naturel de la vallée • Les touristes venant marcher dans la réserve ou participer à une animation. Aujourd'hui la maison de la réserve est ouverte uniquement 8 semaines l'été. Suite à la rénovation, elle sera accessible durant toutes les vacances scolaires et de juin à septembre ce qui permettra d'élargir le public cible.					
7. EFFET LEVIER de la subvention Importance de l'obtention de l'aide	• La subvention LEADER permet de minimiser l'apport en autofinancement de la commune. Celle-ci sollicite également la Région, le Département et la CCHT pour les autres dépenses liées au projet (estimé au total à 328 000 € HT)					
8. DIMENSION TERRITORIALE	• Commune de Villaroger, rayonnement Haute Tarentaise					
9. VIABILITE	La commune de Villaroger, aidée de l'ONF, gestionnaire de la RNN, offre toutes les garanties de mener ce projet à terme (autofinancement, avance de trésorerie, suivi du projet)					

Echanges avec la salle :

Le projet porte-t-il uniquement sur la rénovation du bâtiment, quid de la scénographie ?

☞ Elle est bien prévue mais fait l'objet d'autres financements (Région AURA dans le cadre du programme Espace Valléen Tarentaise et Département de la Savoie dans le cadre des appels à projets « Espaces naturels »)

Il est noté la nécessité à l'avenir de présenter le projet global avec les financements sollicités pour les autres dépenses.

VOTE : Notation du dossier

Tout le monde a pris part au vote

Le deuxième quorum est atteint pour ce vote : 21 voix dont 11 issues du collège privé.

Méthode de calcul : le vote est individuel et sollicité pour chacun des 9 critères de sélection. La note finale est la somme des moyennes obtenues par critère.

☞ **Le dossier obtient la note de 66,1/100.**

Le dossier est donc **sélectionné** par le comité de programmation.

Projet n°8

Commune de Pralognan « Aménagement des portes du Parc national de la Vanoise »

Réf. : AAP 3.1 « Améliorer les capacités d'adaptation du territoire face aux changements climatiques »

Une synthèse de l'opération est présentée par l'animatrice LEADER Tarentaise

☞ Cf. fiche projet pour descriptif de l'opération

Rappel du plan de financement prévisionnel (€ HT)

FEADER (LEADER)	Autofinancement	TOTAL (HT)
64 %	36 %	100 %
40 000 €	22 390 €	62 390 €

Ventilation : Totems pour arrêt navettes : 7 040 € / Abris navette : 7 920 € / Flocage thématique du bus et mise en ambiance sonore de la navette : 15 000 € / Bornes de stationnement solaire aux Fontanettes et aux Prioux : 32 430 €

L'avis du comité d'audition est rapporté par **Jocelyne Abondance**, présidente du GAL (collège public).

Retour synthétique par critères :

1. Contribution aux OBJECTIFS DE LA STRATEGIE LEADER TAM	Répond bien à l'appel à projet 3.1 « Améliorer les capacités d'adaptation du territoire face aux changements climatiques », notamment les objectifs de « faire mieux connaître la biodiversité, les ressources et milieux naturels pour mieux valoriser et concilier les usages » et de « développer une mobilité des personnes et des marchandises décarbonée et des alternatives à l'autosolisme »				
2. Prise en compte de la TRANSITION ECOLOGIQUE ET ENERGETIQUE	<table border="1"><tr><td>Majorité d'impacts négatifs</td></tr><tr><td>Majorité de d'impacts neutres</td></tr><tr><td>Majorité d'impacts positifs</td></tr><tr><td>Que des impacts positifs</td></tr></table> - La réduction des gaz à effet de serre par l'amélioration du service de transport en commun (navette estivale) - L'impact sociétal positif avec la gratuité de l'usage de la navette. - Moins de voitures c'est également moins de bruits, moins de poussières et moins de polluants impactant directement la faune et la flore des vallées « portes » du Parc national. - La sensibilisation du grand public sur les écosystèmes et les milieux protégés par le Parc national.	Majorité d'impacts négatifs	Majorité de d'impacts neutres	Majorité d'impacts positifs	Que des impacts positifs
Majorité d'impacts négatifs					
Majorité de d'impacts neutres					
Majorité d'impacts positifs					
Que des impacts positifs					
3. COHERENCE Valeur ajoutée et articulation du projet par rapport à l'existant	- Ce projet s'appuie sur une étude pré-opérationnelle menée par le Parc national de la Vanoise. - Les équipements et travaux prévus apportent une réelle plus-value par rapport aux aménagements existants, à moderniser et compléter pour mieux valoriser des sites fragiles qui font face à une forte fréquentation estivale.				
4. APPROCHE MULTIPARTENARIALE et MISE EN RESEAU	Un COTECH qui réunit la commune, le Parc national, l'office du tourisme, l'ONF, le département et les acteurs locaux tel que le club alpin français, le bureau des guides, les agriculteurs...				
5. INNOVATION	La mise en place de navettes gratuites et l'instauration d'une politique de parkings payants en sites naturels est une démarche innovante pour la commune de Pralognan.				
6. PUBLIC CIBLE Identification, diversité et inclusion	Tout type de visiteurs de la période estivale (en hiver les Prioux et les Fontanettes sont inaccessibles aux véhicules)				
7. EFFET LEVIER de la subvention Importance de l'obtention de l'aide	La subvention LEADER permet de minimiser l'apport en autofinancement de la commune Celle-ci va également solliciter la Région pour les autres dépenses liées au projet (mobiliier de « portes du parc » / outil de sensibilisation à la biodiversité)				
8. DIMENSION TERRITORIALE	Commune de Pralognan la Vanoise, rayonnement Moyenne Tarentaise				
9. VIABILITE	La commune de Pralognan la Vanoise offre toutes les garanties de mener ce projet à terme (autofinancement, avance de trésorerie, suivi du projet en partenariat avec le Parc national de la Vanoise)				

Echanges avec la salle :

Pourquoi parler d'un rayonnement « Moyenne Tarentaise », l'été Pralognan attire des randonneurs à la journée venant parfois de loin.

☞ C'est juste, la dimension territoriale peut être corrigée à « Tarentaise », voire « TAM »

 **VOTE : Notation du dossier**

Tout le monde a pris part au vote

Le deuxième quorum est atteint pour ce vote : 21 voix dont 11 issues du collège privé.

Méthode de calcul : le vote est individuel et sollicité pour chacun des 9 critères de sélection. La note finale est la somme des moyennes obtenues par critère.

☞ **Le dossier obtient la note de 60,1/100.**

Le dossier est donc **sélectionné** par le comité de programmation.

Projet n°9

Assemblée du Pays Tarentaise Vanoise (APTV)

« Animation solaire photovoltaïque 2025 »

Réf. : AAP 3.1 « Améliorer les capacités d'adaptation du territoire face aux changements climatiques »

Une synthèse de l'opération est présentée par l'animatrice LEADER Tarentaise

☞ Cf. fiche projet pour descriptif de l'opération

Rappel du plan de financement prévisionnel (€ HT)

FEADER (LEADER)	Autofinancement	TOTAL (HT)
80 %	20 %	100 %
20 897,28 €	5 224,32 €	26 121,60 €

Ventilation : Prestation d'accompagnement des collectivités - études d'opportunité solaire : 8 400 € ; Chargée de mission transition énergétique (400 h) : 17 721,60 €

L'avis du comité d'audition est rapporté par **Claudine Gros**, conseillère communautaire Communauté de communes des Vallées d'Aigueblanche (collège public)

Retour synthétique par critères :

1. Contribution aux OBJECTIFS DE LA STRATEGIE LEADER TAM	S'inscrit totalement dans 2 objectifs de l'AAP 3.1 (Changements climatiques)					
2. Prise en compte de la TRANSITION ECOLOGIQUE ET ENERGETIQUE	<table><tr><td>Majorité d'impacts négatifs</td><td rowspan="4"> - C'est LA base du projet. - Complètement en lien avec la lutte contre le changement climatique : le but des actions d'animation et des études d'opportunité est de diversifier les sources d'énergies renouvelables et d'augmenter la part de production du photovoltaïque - Impact sociétal positif: potentielle création d'emplois dans le domaine du photovoltaïque + effet domino sur les particuliers. </td></tr><tr><td>Majorité de d'impacts neutres</td></tr><tr><td>Majorité d'impacts positifs</td></tr><tr><td>Que des impacts positifs</td></tr></table>	Majorité d'impacts négatifs	- C'est LA base du projet. - Complètement en lien avec la lutte contre le changement climatique : le but des actions d'animation et des études d'opportunité est de diversifier les sources d'énergies renouvelables et d'augmenter la part de production du photovoltaïque - Impact sociétal positif: potentielle création d'emplois dans le domaine du photovoltaïque + effet domino sur les particuliers.	Majorité de d'impacts neutres	Majorité d'impacts positifs	Que des impacts positifs
Majorité d'impacts négatifs	- C'est LA base du projet. - Complètement en lien avec la lutte contre le changement climatique : le but des actions d'animation et des études d'opportunité est de diversifier les sources d'énergies renouvelables et d'augmenter la part de production du photovoltaïque - Impact sociétal positif: potentielle création d'emplois dans le domaine du photovoltaïque + effet domino sur les particuliers.					
Majorité de d'impacts neutres						
Majorité d'impacts positifs						
Que des impacts positifs						
3. COHERENCE Valeur ajoutée et articulation du projet par rapport à l'existant	- S'inscrit pleinement dans les objectifs SCoT de l'APTV: passer de 17% de production d'EnR (2022) à 50% (2050) - Repose sur un diagnostic énergie réalisé en 2024: 647 zones potentielles pour du solaire photovoltaïque. - Ce projet qui vise les collectivités est complémentaire à d'autres accompagnements proposés par l'APTV: Coach Renov vise les particuliers et résidences de tourisme; et il y a quelques années le programme TEPOS ciblait le développement du solaire pour les exploitations agricoles.					
4. APPROCHE MULTIPARTENARIALE et MISE EN RESEAU	- Collectivités de Tarentaise-Vanoise associées à l'élaboration du projet. Le projet répond à un besoin : 1ère énergie que les élus souhaitent développer ; 2/3 des communes de Tarentaise-Vanoise ont pris une délibération pour définir les zones d'accélération des ENR sur leur territoire. - La mise en œuvre du projet permettra de mobiliser un réseau d'agents/élus du territoire et d'avoir un effet domino sur les habitants. - Le cahier des charges des études d'opportunité n'est pas encore établi mais pourra s'appuyer sur des expériences d'autres territoires.					
5. INNOVATION	Les études d'opportunités photovoltaïques proposées gratuitement pour les communes seront une nouveauté sur le territoire de Tarentaise-Vanoise.					
6. PUBLIC CIBLE Identification, diversité et inclusion	Etudes d'opportunités : 12 collectivités sur l'année 2025. (Les critères de sélection parmi les 30 communes de Tarentaise-Vanoise restent à définir.) Animations solaires : ouvertes à tous les habitants. Gratuité.					
7. EFFET LEVIER de la subvention Importance de l'obtention de l'aide	Indispensable. Représente 80% de l'action. APTV = établissement public sans fiscalité propre. Pas d'autre source de financement identifiée. Le contrat d'objectif territorial ne peut pas financer tout ou partie de l'action.					
8. DIMENSION TERRITORIALE	Large rayonnement sur la Tarentaise-Vanoise					
9. VIABILITE	Aucun doute. Pour préparer la phase « post-étude d'opportunités », il est recommandé d'inclure des réflexions sur les sources de financements des investissements qui seront proposés.					

Echanges avec la salle :

Existe-t-il déjà un cadastre solaire en Tarentaise ? Quelle est la plus-value des études proposées ?

☞ Oui un cadastre solaire a été mis en place il y a plus de 2 ans. L'objectif du projet présenté est de se référer aux données du cadastre (potentiel solaire des toitures) puis d'aller plus loin avec un accompagnement pour réaliser des études d'opportunité. Dans ce cadre on étudie également la qualité de la toiture, si elle peut supporter la charge des panneaux, estimer un coût des travaux...

N'est-ce pas prématuré de déposer une demande d'aide LEADER sans avoir finalisé le cahier des charges pour les études d'opportunités ?

☞ En réalité des demandes de devis ont déjà été réalisées pour déposer la demande d'aide, l'attenuation du contenu des études a été explicitée. Ce qui n'a pas encore été tranché ce sont les critères qui permettront la manière de retenir 12 communes qui bénéficieront de cet accompagnement parmi les 30 de Tarentaise.

VOTE : Notation du dossier

Mme Jocelyne Abondance n'a pas pris part au vote.

Le deuxième quorum est atteint pour ce vote : 20 voix dont 11 issues du collège privé.

Méthode de calcul : le vote est individuel et sollicité pour chacun des 9 critères de sélection. La note finale est la somme des moyennes obtenues par critère.

☞ **Le dossier obtient la note de 61,4/100.**

Le dossier est donc **sélectionné** par le comité de programmation.

Projet n°10

Communauté d'agglomération Arlysère

« Acquisition de vélos à assistance électrique pour la mise en œuvre d'une vélo-station »

Réf. : AAP 3.1 « Améliorer les capacités d'adaptation du territoire face aux changements climatiques »

Une synthèse de l'opération est présentée par l'animatrice LEADER Tarentaise

☞ Cf. fiche projet pour descriptif de l'opération

Rappel du plan de financement prévisionnel (€ HT)

FEADER (LEADER)	Autofinancement	TOTAL (HT)
50 %	50 %	100 %
40 000 €	40 012,80 €	80 012,80 €

Ventilation : Achat de 40 vélos de ville à assistance électrique

L'avis du comité d'audition est rapporté par **Eric Léger**, élu à la Chambre de Métiers et d'Artisanat de Savoie (collège privé). La réponse des services d'Arlysère apportée suite aux remarques exprimées par les membres du comité d'audition sont lues à l'auditoire.

Retour synthétique par critères :

1. Contribution aux OBJECTIFS DE LA STRATEGIE LEADER TAM	• Répond bien à l'appel à projet 3.1 « Améliorer l'adaptation du territoire face aux changements climatiques », notamment sur l'objectif « mettre en place et développer des modes de transport moins émissifs de GES pour le transport de personnes ».				
2. Prise en compte de la TRANSITION ECOLOGIQUE ET ENERGETIQUE	<table><tr><td>Majorité d'impacts négatifs</td></tr><tr><td>Majorité de d'impacts neutres</td></tr><tr><td>Majorité d'impacts positifs</td></tr><tr><td>Que des impacts positifs</td></tr></table> • Réduction des émissions de CO2 par la promotion d'un mode de déplacement alternatif à la voiture individuelle • Lutte contre la pollution de l'air Durabilité des vélos de 7 ans, 700 cycles de recharges pour les batteries (+ adhésion organisme recyclage des batteries en fin de vie) • Conception et assemblage en France Impact sociétal avec tarification incitative pour public défavorisés, lutte contre la sédentarité	Majorité d'impacts négatifs	Majorité de d'impacts neutres	Majorité d'impacts positifs	Que des impacts positifs
Majorité d'impacts négatifs					
Majorité de d'impacts neutres					
Majorité d'impacts positifs					
Que des impacts positifs					
3. COHERENCE Valeur ajoutée et articulation du projet par rapport à l'existant	• Il n'existe aucune offre de location de vélo de ville à assistance électrique sur le territoire d'Arlysère (les loueurs privés ne proposent que des VTAE.) Pouvoir proposer aux habitants une tarification solidaire, avec une prise en charge de près de 80% des coûts par la collectivité (exemple : 13,50€ le mois pour un VAE) est une politique ambitieuse.				
4. APPROCHE MULTIPARTENARIALE et MISE EN RESEAU	• Commission mobilité et comité des partenaires d'Arlysère regroupant l'agence Eco-mobilité, des représentants de l'Education Nationale, des associations, des entreprises, des travailleurs sociaux...). L'équipement sera géré par l'Agence Eco mobilité Savoie Mont-Blanc ce qui permettra une mise en réseau de toutes les vélostations savoyardes.				
5. INNOVATION	• Innovante pour Albertville et le territoire TAM. A proximité, des vélostations existent à Chambéry, Montmélan et Annecy.				
6. PUBLIC CIBLE Identification, diversité et inclusion	• Tous les habitants de l'agglomération Arlysère, notamment les personnes à faibles ressources (du fait de tarification adaptée) • La clientèle touristique en séjour ou les excursionnistes à la journée (notamment ceux arrivés par le train en gare d'Albertville) • Les résidents d'autres territoires, travaillant sur Arlysère, pour leurs déplacements quotidiens ou ponctuels sur le territoire.				
7. EFFET LEVIER de la subvention Importance de l'obtention de l'aide	• Permet de limiter l'autofinancement de la communauté d'agglomération Arlysère sur le projet global. La subvention sollicitée viendra en complément d'autres sources de financement fléchées sur l'aménagement des locaux et les frais de fonctionnement de la vélostation.				
8. DIMENSION TERRITORIALE	• Arlysère, voire au-delà : les vélos pourront être empruntés pour sortir du territoire.				
9. VIABILITE	• La communauté d'agglomération Arlysère offre toutes les garanties pour mener le projet à terme (financement suivi...)				

Echanges avec la salle :

Sera-t-il possible d'emprunter un vélo à un point A et de le rendre à un point B ?

☞ Non pas à ce stade. Il faudra pour l'instant rendre le vélo à la Vélostation d'Albertville.

Sur le volet logistique la communauté d'agglomération est consciente que plusieurs points restent à affiner.

Est-ce qu'une étude a été menée pour optimiser l'usage du train avec ce service ?

☞ Oui, et un comité des partenaires a été mis en place.

La Maison du tourisme d'Albertville apporte son témoignage : elle a mis en place un système d'emprunt de vélos électriques en 2023 et la demande locale a été surtout de tester avant de déclencher un achat. Par contre elle entrevoit une utilisation intéressante pour un tourisme d'excursion à la journée, à la découverte de plusieurs points d'intérêts. Il y a aussi une demande croissante sur le domicile-travail.

Il a été indiqué qu'il n'y a pas de concurrence sur le territoire, avec peu de loueurs de vélos, pourquoi ? Est-ce parce qu'il n'y a pas de demande ?

☞ Les offres des loueurs sont des VTT électriques, pour une autre pratique. Pour des excursions à la journée, moins sportives, l'OT n'a jusqu'à présent pas la possibilité de répondre à cette demande. La mise en location de ces vélos pourrait permettre à la Maison du tourisme de monter des produits touristiques dédiés.

Projet « Ville de plus de 10 000 habitants »

Argumentaire proposé

Etant donné l'emplacement de la vélostation (en gare d'Albertville, hub trains et autocars)

- Des utilisateurs issus de communes dites « rurales » de l'agglomération Arlysère, voire de TAM ou d'autres localités desservies par les lignes ferroviaires ou routières, pourront bénéficier du service

- Une délocalisation du service, via le déplacement d'une partie de la flotte de vélos sur certaines communes de l'agglomération (notamment en montagne, Beaufortain et Val d'Arly), sera proposée

VOTE : Validation de l'argumentaire « ville de + de 10 000 habitants » pour le projet porté par la communauté d'agglomération Arlysère

VOTE : Notation du dossier

M. Raucaz n'a pas pris part au vote, ni M. Vairetto dont il a le pouvoir.

Le deuxième quorum est atteint pour ce vote : 19 voix dont 11 issues du collège privé.
Méthode de calcul : le vote est individuel et sollicité pour chacun des 9 critères de sélection. La note finale est la somme des moyennes obtenues par critère.

☞ **Le dossier obtient la note de 66,8/100.**

Le dossier est donc **sélectionné** par le comité de programmation.

Projet n°11

Commune de Notre-Dame-des-Millières
« Création d'une boulangerie de pain bio au four à bois »

Réf. : AAP 1.2 « Renforcer l'accompagnement vers l'emploi, à l'installation et à la pérennité des petites activités économiques »

Une synthèse de l'opération est présentée par l'animatrice LEADER Tarentaise

☞ Cf. fiche projet pour descriptif de l'opération

Rappel du plan de financement prévisionnel (€ HT)

FEADER (LEADER)	Autofinancement	TOTAL (HT)
70 %	30 %	100 %
40 000 €	17 500 €	57 500 €

Ventilation : Acquisition d'un four à bois de type Gueulard qui donne droit à l'appellation « pain cuit au feu de bois »

L'avis du comité d'audition est rapporté par **Christian Raucaz**, vice-président de la communauté d'agglomération Arlysère (collège public).

Retour synthétique par critères :

1. Contribution aux OBJECTIFS DE LA STRATEGIE LEADER TAM	Répond à 3 des objectifs de l'AAP 1.2 (emploi-économie) et à 1 objectif de l'AAP 2.1 (Vitalité sociale)					
2. Prise en compte de la TRANSITION ECOLOGIQUE ET ENERGETIQUE	<table><tr><td>Majorité d'impacts négatifs</td><td rowspan="4"> - Utilisation du bois comme énergie, vente de pain en circuit court fabriqué à partir de farines bio (et dans la mesure du possible : locales) - Aller chercher le pain à pied. Déplacements motorisés vers des communes plus éloignées évités - Impact sociétal : soutien d'1 emploi ; boulangerie = lieu de rencontre, ateliers pain avec les scolaires ; et pizza avec les habitants. </td></tr><tr><td>Majorité de d'impacts neutres</td></tr><tr><td>Majorité d'impacts positifs</td></tr><tr><td>Que des impacts positifs</td></tr></table>	Majorité d'impacts négatifs	- Utilisation du bois comme énergie, vente de pain en circuit court fabriqué à partir de farines bio (et dans la mesure du possible : locales) - Aller chercher le pain à pied. Déplacements motorisés vers des communes plus éloignées évités - Impact sociétal : soutien d'1 emploi ; boulangerie = lieu de rencontre, ateliers pain avec les scolaires ; et pizza avec les habitants.	Majorité de d'impacts neutres	Majorité d'impacts positifs	Que des impacts positifs
Majorité d'impacts négatifs	- Utilisation du bois comme énergie, vente de pain en circuit court fabriqué à partir de farines bio (et dans la mesure du possible : locales) - Aller chercher le pain à pied. Déplacements motorisés vers des communes plus éloignées évités - Impact sociétal : soutien d'1 emploi ; boulangerie = lieu de rencontre, ateliers pain avec les scolaires ; et pizza avec les habitants.					
Majorité de d'impacts neutres						
Majorité d'impacts positifs						
Que des impacts positifs						
3. COHERENCE Valeur ajoutée et articulation du projet par rapport à l'existant	- Plus de boulangerie dans le village depuis 2022. La ré-ouverture d'une boulangerie repose sur une étude de la CMA qui conclue sur l'opportunité d'une telle implantation dès lors que les produits vendus se démarquent de ceux proposés par les boulangeries voisines (rayon de 8km), d'où l'orientation retenue : pain bio cuit au feu de bois. - Pleinement intégrée dans un projet d'aménagement du centre-bourg avec des bâtiments déjà existants (école, pôle santé, mairie) et à venir (maison d'assistantes maternelles, logements, cabinet neuropsychologie)					
4. APPROCHE MULTIPARTENARIALE et MISE EN RESEAU	Bonne. - Enquête auprès des habitants en 2023 (> 100 retours). - Apport de l'expertise technique d'une boulangère reconnue sur le secteur Arlysère pour la qualité de son pain et son enthousiasme à montrer les méthodes de fabrication du pain aux publics de tout âge - Retour d'expériences de commerçants de communes voisines.					
5. INNOVATION	Disponibilité de pain bio cuit au four de bois sur le secteur Arlysère. Mais l'acquisition du four sera l'occasion de proposer ce produit directement sur la commune et de faire revivre les techniques ancestrales de la commune.					
6. PUBLIC CIBLE Identification, diversité et inclusion	Large. Habitants de la Commune de Notre-Dame des Millières et alentours + public familial et scolaires (si les ateliers se concrétisent)					
7. EFFET LEVIER de la subvention Importance de l'obtention de l'aide	LEADER = 70% de l'acquisition du four (hors coûts supplémentaires induits par la localisation du four) Par effet ricochet, l'installation de la boulangerie permettra à la commune d'obtenir d'autres financements publics pour l'acquisition des locaux et finaliser le projet d'aménagement dans son ensemble.					
8. DIMENSION TERRITORIALE	Commune de Notre-Dame des Millières et alentours					
9. VIABILITE	Un pari calculé					

Echanges avec la salle :

Qui serait le propriétaire de la boulangerie ?

☞ La commune serait propriétaire des murs et du matériel, l'activité serait mise en gérance.

VOTE : Notation du dossier

Le vote de M. Vairetto (pouvoir confié à M. Raucaz à son départ) n'a pas été comptabilisé.

Le deuxième quorum est atteint pour ce vote : 20 voix dont 11 issues du collège privé.

Méthode de calcul : le vote est individuel et sollicité pour chacun des 9 critères de sélection. La note finale est la somme des moyennes obtenues par critère.

☞ **Le dossier obtient la note de 75,3/100.**

Le dossier est donc **sélectionné** par le comité de programmation.

3. Programmation

Commune de Bourg-Saint-Maurice

Montant d'opération présenté : 119 608 € HT

Assiette retenue : 100 000 € HT

FEADER (LEADER)	Autofinancement	TOTAL (HT)
34 %	66 %	100 %
40 000 €	79 608 €	119 608 €

Tout le monde a pris part au vote.

 **VOTE : validation à l'unanimité du montant programmé**

Après sollicitation des membres du COPROG, aucun financement autre que ceux figurant dans les plans de financement des dossiers programmés n'a été identifié.

Calendrier prévisionnel

Cf. p3 du CR


Jocelyne Abondance
Présidente du GAL
Auvergne Rhône-Alpes
Tarentaise Arlysère Maurienne